

Présentation de nos arguments à la CPDP par Nicole FERRIERE Lors de la réunion d'audition publique le 28 novembre 2009 à DREUX

11 Interlocuteurs sont intervenus dont 10 associations

Bonjour,

Merci à la CPDP pour cette prise de paroles.

Je suis Nicole FERRIERE, j'habite depuis 8 ans à Saint-Prest.

Je m'exprime en tant que porte parole de l'Association SAINT-PREST ENVIRONNEMENT dont le Président est Monsieur François BREDON, ici présent, et dont je suis l'une des vice-présidentes.

SAINT-PREST ENVIRONNEMENT (dont vous voyez le logo - *1^{ère} diapo*) est une Association loi 1901, créée en novembre 2008 (reconnue d'intérêt général par les services fiscaux d'étude et de protection) dont les objectifs sont de :

- DEFENDRE et PROTEGER LE CADRE DE VIE DE SAINT-PREST,
- d'INFORMER et MOBILISER LES HABITANTS CONTRE LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT
- et ETRE FORCE DE PROPOSITION.

A ce jour, l'Association compte 130 foyers adhérents.

Petit commentaire sur le logo, il symbolise e cadre de vie de Saint-Prest avec sa verdure, et l'omniprésence de l'Eau (l'Eure et la Roguette traversent le village). Le pont, c'est l'un des « petits ponts de bois» qui permettent de passer au-dessus des cours d'eau, d'une rive à l'autre, et non celui dont je vais vous parler plus loin.

(*2^{ème} diapo -*) Promenade le long de l'Eure, il existe un aménagement appelé « voie verte » qui permet de circuler, à pied ou à vélo dans la vallée.

(*3^{ème} diapo -*) Saint-Prest protège également les espèces, notamment en signalant des « traversées d'oies)

Saint-Prest Environnement participe activement au Débat Public car nous nous sentons particulièrement inquiets par le projet d'achèvement de la RN 154 par une mise en concession autoroutière.

Comme les autres Associations désapprouvant ce projet, nous disons :

- **NON** à la concession autoroutière payante
- **OUI** au respect des recommandations du Grenelle de l'Environnement puisqu'il s'agit de mettre en place ou plutôt de terminer un équipement routier pour le temps présent, mais surtout pour l'avenir
- **OUI** à une mise en 2 x 2 voies de l'ensemble de l'axe NONANCOURT / ALLAINES, avec un aménagement de l'existant.

Je ne redévelopperai pas les arguments puisqu'ils ont déjà été évoqués de façon très pertinente par les autres Associations qui disent NON à la concession autoroutière et dont nous nous sentons absolument solidaire.

Je passe donc à l'objectif précis de cette prise de paroles :

L'information de ce qui risque de se passer à SAINT-PREST, si, comme le Maître d'Ouvrage l'écrit, Page 63 du dossier, le contournement par l'EST de CHARTRES est retenu.

Je cite « Depuis 1996, les différentes études relatives au projet montrent que, si la partie NORD

(RD 906) ne présente pas de contraintes particulières le franchissement des vallées de l'Eure et de Saint-Prest est plus délicat. Une attention doit être portée :

- *A la proximité des zones résidentielles et d'équipements publics*
- *Aux milieux hydrologiques*
- *A la préservation des paysages (vue sur la Cathédrale - Vallée de l'Eure)*

De ce fait, les possibilités de passage sont extrêmement réduites » fin de citation.

Malgré ces restrictions, la conclusion est que c'est cette solution, dont le coût est estimé entre 200 et 215 M€, qui est retenue (avec comme argument essentiel que ce contournement EST est le seul à assurer une réelle continuité de l'itinéraire).

Pour nous qui habitons Saint-Prest, cet argument n'est pas recevable.

Allons-nous accepter un aménagement qui va complètement bouleverser un village, une vallée, de façon irréversible, avec toutes les nuisances que vont subir les humains et la nature et ce, pour les temps présents et à venir au nom d'une amélioration hypothétique du trafic routier.

Saint-Prest, 2 300 habitants, 16.5 km², densité de population 135 habitants /km²
(moyenne nationale = 144 habitants /km²,

Classement ZNIEFF II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2)

Pour mieux comprendre ce qui risque de se passer, voici quelques images.

Petite précision, nous avons réalisé ces documents en prenant en compte l'emprise réservée pour un éventuel tracé du contournement EST de CHARTRES, tel que cela figure sur le PLU présenté en Mairie il y a quelques mois.

4^{ème} diapo – Tracé supposé, cette photo aérienne qui part de POISVILLIERS, traverse la route de Maintenon (RD 906). On arrive sur un plateau d'où l'on domine la vallée, avec une vue majeure sur la Cathédrale, pour passer près de Château d'eau et des habitations du Gorget, passant ensuite sur un plan d'eau, refuge des oiseaux migrateurs, sur l'Eure, la voie SNCF, à proximité du Collège Soutine (environ 200 m), des lotissements pour rejoindre l'RN 10 et l'A 11 via Oisème.

5^{ème} diapo – vue rapprochée, avec un zoom sur Saint-Prest et le collège

6^{ème} diapo – Aujourd'hui la vue majeure sur la Cathédrale et le panorama de notre vallée

7^{ème} diapo – même point de vue avec simulation du viaduc que l'on nous promet.

8^{ème} diapo – vue sur la Cathédrale à la sortie de Saint-Prest, route qui serait coupée par le projet. Peut-être comprenez-vous mieux notre opposition, mais nous savons qu'il faut un aménagement. C'est la raison pour laquelle nous avons étudié de manière très approfondie un contournement OUEST ;

9^{ème} diapo – Notre projet d'aménagement du contournement OUEST, détails sur lesquels nous ne reviendrons pas puisqu'il a été très précisément explicité dans notre cahier d'acteur. Comme nous sommes force de proposition, nous demandons expressément au Maître d'Ouvrage l'étude très approfondie de notre proposition.

Pour terminer, un autre aspect qui nous tient à cœur, c'est évidemment le problème des accidents. Il faut arrêter l'hécatombe, mais s'il y en aura moins sur une autoroute, n'y en aura-t-il pas plus sur le réseau de substitution ? D'après une enquête du 21 septembre 2009, publiée dans l'Echo Républicain, on s'aperçoit qu'il y a plus d'accidents sur la RN 154, mais aussi, sinon encore plus sur les routes secondaires (10^{ème} diapo= –

Donc pour terminer :

Comme l'un des objectifs de SAINT-PREST ENVIRONNEMENT est d'être force de proposition, nous demandons avec insistance à Monsieur le Maître d'Ouvrage, d'étudier, de façon très sérieuse, notre proposition d'aménagement du contournement OUEST, qui, si cela apportera malheureusement des perturbations ailleurs, il nous semble être HUMAINEMENT, ECOLOGIQUEMENT et FINANCIEREMENT moins dommageable.

En abaissant le coût de la réalisation, peut-être pourrions-nous éviter une mise en concession ?